

REUNION du 02 mars 2017

Convocation : le 23 février 2017, le Conseil Municipal de Burdignin a été convoqué pour le jeudi 02 mars 2017 à 20 heures

Ordre du Jour :

- Location appartements
- Programme ONF 2017
- Chemins ruraux
- Achats de terrains avec emplacement réservé
- Informations et Questions diverses

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi deux mars, vingt heures, sous la présidence de M. Yves DUPRAZ, Maire de Burdignin

Etaient présents : Gilles Sauthier, Jacques Scheuner, Philippe Donche, Pierre Chautemps, Laurence Frapsauce, Annie Bel, Hervé Perillat, Carole Venant, Christine Billieux

Etaient excusés : Christian Nambride, J-P Thevenod, Audrey Fighiera, Georges Tritter, Damien Sauthier

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé par tous les conseillers présents

■ Location Appartements

Après le désistement de Monsieur Lopez, le Conseil Municipal décide d'attribuer l'appartement du Verdet à Monsieur Debliche Adrien.

Pour ce qui est de l'appartement « La Galine » situé au sommet du bâtiment La Fruitière, la demande d'Alexine Cugnier et Yann Paccot a été retenue.

■ Programme ONF 2017

L'ONF propose un nettoyage de parcelles, soit :

- la parcelle B – 2 HA : Eclaircir la parcelle
- la parcelle E – 1.5 HA : dégagement et dépressage
→ Tarif 9 000.00 euros HT
- Travaux de maintenance
→ Tarif 3 540.00 euros HT

Le conseil Municipal approuve le programme de travaux proposé par l'ONF.

■ Chemins ruraux

Monsieur le Maire informe ses conseillers qu'il est nécessaire de rétablir au bon endroit certains chemins ruraux.

■ Achats de terrains avec emplacement réservé

En vue du passage de l'assainissement le long de la Menoge, il est nécessaire de placer certaines parcelles en emplacement réservé.

■ Informations et questions diverses

- **PLUi** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait déjà délibéré pour refuser le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de communes en septembre 2015. Il faut maintenant reprendre cette délibération, sauf à voir ce transfert se faire automatiquement.

LE Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse à l'unanimité le passage en PLUi.

La séance est levée à 22h30.